

Pontarlier, le 29 juin 2026

Objet : Mise en place de l'accès réglementé à l'espace piétonnisé - délivrance des vignettes

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la piétonnisation de la rue de la République, la Ville souhaite permettre aux riverains et aux commerçants exploitants concernés de continuer à accéder à leur garage ou à effectuer un « arrêt minute » devant leur domicile, ou leur local professionnel, selon les modalités prévues par la réglementation.

À cet effet, un dispositif de délivrance de vignettes permettant l'accès à la zone piétonne est mis en place.

Nous vous invitons à compléter le formulaire de demande correspondant à votre situation, disponible en ligne sur le site internet de la Ville ou directement en mairie en cas de difficulté d'accès au numérique. Une fois renseigné, ce formulaire devra être déposé en mairie, accompagné des pièces justificatives demandées, à partir du 3 juillet 2026.

Pour les riverains, les documents à fournir sont :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- une pièce d'identité en cours de validité ;
- la carte grise du véhicule concerné.

Pour les professionnels, les documents à fournir sont :

- une attestation de l'employeur ou tout document justifiant l'activité exercée ;
- une pièce d'identité en cours de validité ;
- la carte grise du véhicule concerné.

Après vérification de votre dossier, une vignette autocollante avec numéro d'autorisation vous sera délivrée pour l'année 2026. L'autorisation sera donc à renouveler en 2027 si toutefois le test vous semble concluant. La vignette devra être apposée de manière visible sur le pare-brise de votre véhicule afin de permettre les contrôles effectués par la Police municipale.

Seuls les véhicules munis de cette vignette pourront bénéficier de l'autorisation d'accès à l'espace piétonnisé pour rejoindre leur domicile, leur garage ou leur lieu d'activité (arrêt minute).

Nous vous remercions par avance de votre coopération et vous invitons à effectuer vos démarches dans les meilleurs délais afin de garantir la continuité de vos accès lors de l'entrée en vigueur du dispositif.

Les services municipaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : mairie.pontarlier@ville-pontarlier.com – 03 81 38 81 50.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Patrick COMTE



2/2